

Les Cahiers de droit

***Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois*, par Albert MAYRAND, J.C.S., Guérin, Montréal 1972, 238 pages.**

Jacques Deslauriers



Volume 13, Number 1, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005010ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005010ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Deslauriers, J. (1972). Review of [*Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois*, par Albert MAYRAND, J.C.S., Guérin, Montréal 1972, 238 pages.] *Les Cahiers de droit*, 13(1), 109–109.
<https://doi.org/10.7202/1005010ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'auteur essaie de démontrer que l'abolition de l'influence partisane dépend de la réforme des partis.

A mesure que décline le « spoils system », le « merit system » est consacré dans le statut de la fonction publique. Les présidents partent en chasse pour trouver les « intermédiaires indispensables entre la multitude des fonctionnaires et le Président » (p. 49). L'auteur démontre que la chasse au talent est commencée par les présidents eux-mêmes mais que peu de temps après, les secrétaires prennent la relève. Ces derniers sont alors harcelés entre deux critères de sélection : la compétence ou le bénéfice que le parti retirera à l'avenir de la nomination et les services rendus au parti par le candidat. Une section entière est consacrée aux caractéristiques des « Political Executives ». Les présidences d'Eisenhower, Kennedy, Johnson et Nixon sont étudiées sous l'angle de la compétence administrative des fonctionnaires, de leur obéissance politique et l'origine professionnelle de ceux-ci. Cette section est abondamment illustrée de statistiques fouillées des plus intéressantes.

Dans une deuxième partie, l'auteur démontre que s'élabore progressivement une théorie du « Service public ». Pour ce faire, elle aborde deux points majeurs d'une telle théorie : l'organisation de la sélection et de la formation des fonctionnaires fédéraux. L'originalité du système américain retient longuement l'auteur. Trois caractéristiques s'en dégagent : son libéralisme, sa diversité et enfin sa souplesse d'adaptation. L'auteur termine par une étude des réformes récentes de la modernisation des opérations de recrutement et d'aménagement de la haute administration.

A la lecture du titre, nous nous attendions à trouver dans cet ouvrage beaucoup plus que l'auteur ne fournit. En fait, elle ne s'en est tenue qu'à deux points importants du statut de la fonction publique : la sélection et la formation. Cependant, ces deux points saillants du statut de la fonction publique sont exposés adroitement dans un mélange de droit et de science politique qui apporte au lecteur l'éclairage qu'il convient de donner au sujet.

Marcel MORIN,
Auxiliaire d'enseignement
à la Faculté de Droit

Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois, par Albert MAYRAND, J.C.S., Guérin, Montréal 1972, 238 pages.

Bien que plusieurs considèrent l'usage du latin comme un vestige du passé et que les étudiants du niveau secondaire ne soient plus tenus d'étudier les rudiments de cette langue, on continue néanmoins à retrouver dans la jurisprudence et la doctrine de nombreuses maximes latines.

Voilà pourquoi, dans la conjoncture actuelle, le *Dictionnaire des maximes et locutions latines utilisées en droit québécois*, préparé par le juge Albert Mayrand, juriste renommé, est particulièrement bienvenu. Ce volume comble une lacune qui se serait d'ailleurs aggravée puisque les étudiants peuvent maintenant entreprendre des études dans nos Facultés de Droit sans nécessairement, comme c'était le cas de leurs prédécesseurs du cours classique, être initiés aux rudiments de la langue latine. Et pourtant, il demeure impérieux de connaître la signification de la terminologie latine encore d'un usage courant.

Plus de 550 maximes sont citées dans ce dictionnaire. Le juge Mayrand ne se contente pas d'en donner la traduction. Il fournit aussi des explications détaillées sur leur application dans le droit québécois, référant aux textes de loi, à la jurisprudence et à la doctrine.

Il s'agit donc d'un ouvrage extrêmement utile, que déjà, plusieurs étudiants, professeurs et praticiens ont consulté. Ces maximes, le juge Mayrand les avait publiées par tranche dans la *Revue du Notariat*, en 1970 et 1971. Les lecteurs de la *Revue du Notariat* avaient lu cette série avec intérêt. Et l'on ne peut que se réjouir maintenant que le tout ait été réuni en un volume de dimension pratique.

Jacques DESLAURIERS

Les relations du travail : employeurs, personnel, syndicats, Etat, par Dimitri WEISS. Paris, Dunod, 1972. VI + 116 pages.

Ce mince volume de 122 pages qui vient de paraître chez Dunod dans la collection *La vie de l'entreprise* est